



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 septembre 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est le cinquante-cinquième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018) du Conseil de sécurité, dans lesquels celui-ci m'a prié de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui figurent dans le présent rapport reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources pertinentes. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur le mois d'août 2018.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels : août 2018

1. Au cours de la période à l'examen, la perspective d'opérations militaires dans la zone de désescalade d'Edleb a été un motif de préoccupation croissante, les frappes aériennes et les explosions qui ont touché les provinces d'Edleb et d'Alep du 10 au 12 août ayant fait plus de nombreux morts et blessés parmi les civils. Des attaques touchant plusieurs établissements de santé ont été signalées et les écoles ont suspendu leurs activités dans plusieurs secteurs.



2. Les organisations humanitaires ont continué de répondre de l'extérieur du pays aux besoins à Edleb et dans le nord-ouest du pays, tout en coordonnant les efforts de préparation, notamment le prépositionnement des fournitures, du fait de la menace croissante de déplacement de grande envergure découlant de l'intensification des opérations militaires dans la zone.

3. Dans le sud-ouest du pays, le Gouvernement syrien a consolidé son contrôle des provinces de Deraa et de Qouneïtra, ainsi que de la majeure partie de la province de Soueïda. La plupart des quelque 325 000 personnes déplacées dans la région depuis la fin juin seraient retournées chez elles. Toutefois, à la mi-août, environ 60 000 personnes demeuraient déplacées et il y avait encore des besoins humanitaires criants, y compris chez les personnes de retour. L'ONU a continué d'apporter une aide humanitaire dans la région, en partenariat avec le Croissant-Rouge arabe syrien, notamment en envoyant des convois interinstitutions à Deraa el-Balad, le 9 août, et Bosra el-Cham le 16 août. Cependant, les organisations et partenaires humanitaires ont continué de n'avoir qu'un accès limité à de nombreuses zones.

4. Dans l'est de la province de Deïr el-Zor, les civils ont continué de pâtir des combats entre les Forces démocratiques syriennes (SDF) et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), et plus de 20 000 personnes auraient été déplacées vers des camps de fortune entre fin juillet et début août. L'accès humanitaire à nombre de ces sites a été très limité et la majorité des personnes déplacées auraient été empêchées de partir, sauf pour certaines raisons médicales.

5. Dans la Ghouta orientale, les personnes déplacées auraient continué de revenir et la reprise des activités commerciales se serait poursuivie. Cependant, la liberté de mouvement des civils et l'accès des organisations humanitaires au secteur sont demeurés très limités, ce qui a entravé les efforts visant à intensifier l'assistance et à fournir des services essentiels, y compris aux personnes rentrées chez elles. C'est le Croissant-Rouge arabe syrien qui a continué d'acheminer l'aide humanitaire.

6. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin. L'aide humanitaire fournie dans le pays par les organismes des Nations Unies a permis d'apporter une aide alimentaire à plus de 2,37 millions de personnes. Trois convois humanitaires interinstitutions transportant des fournitures de première nécessité, des vivres et du matériel médical sont partis en août vers les localités difficiles d'accès que sont Irbin et Zamalka (Ghouta orientale) et Bosra el-Cham et Balad (province de Deraa), ce qui a permis de soulager 75 000 personnes en difficulté. En août, l'ONU a apporté une aide alimentaire vitale à plus de 574 000 personnes grâce à des livraisons effectuées de l'extérieur du pays.

3. Depuis l'adoption, le 24 février 2018, de la résolution [2401 \(2018\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité a exigé la cessation des hostilités, le conflit militaire s'est poursuivi dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne. Au mois d'août, des frappes aériennes, des tirs d'artillerie, des coups de feu de tireurs embusqués ainsi que des combats au sol ont été signalés dans les provinces d'Alep, Edleb, Lattaquié, Deïr el-Zor, Hassaké, Homs, Hama, Rif-Damas, Qouneïtra et Soueïda. Le Gouvernement syrien et ses alliés ont continué d'affronter les groupes armés non étatiques d'opposition dans des opérations militaires. Dans la province de

Deïr el-Zor, des heurts ont eu lieu entre les forces gouvernementales et les Forces démocratiques syriennes. Dans la zone de désescalade d'Edleb et aux environs, les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques d'opposition, ainsi que leurs alliés respectifs, ont continué de renforcer leurs positions militaires.

4. La perspective d'opérations militaires à grande échelle dans la zone de désescalade d'Edleb a suscité une inquiétude de plus en plus grande pendant la période à l'examen, les frappes aériennes et explosions survenues entre les 10 août et 12 août ayant fait de nombreux morts et blessés parmi les civils. Des attaques touchant plusieurs établissements de santé ont été signalées et les écoles ont dû suspendre leurs activités dans plusieurs secteurs.

5. Une intervention humanitaire à grande échelle s'est poursuivie dans toute la province d'Edleb et dans le nord-ouest. Elle était fondée sur l'aide en provenance de la Turquie acheminée dans le cadre de la résolution 2393 (2017) du Conseil de sécurité. L'ONU a estimé que quelque 2,1 millions de personnes, dont 1,4 million de déplacés, avaient besoin d'une aide humanitaire dans la zone de désescalade d'Edleb. L'Organisation et ses partenaires humanitaires ont également étendu les mesures de préparation aux déplacements de civils à grande échelle qui pourraient survenir si des opérations militaires étaient menées dans la zone. Un plan de préparation assorti d'un budget de 311 millions de dollars a ainsi été élaboré. Il prévoit une assistance multisectorielle pouvant soulager jusqu'à 900 000 nouveaux déplacés, dont 700 000 ne seraient accessibles que de l'extérieur du pays, en cas de vive recrudescence des combats. Cependant, les organisations humanitaires ont continué de souligner que si le pire des scénarios se produisait à Edleb, le plan de préparation ne permettrait pas de faire face et les besoins dépasseraient largement les capacités d'intervention des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires humanitaires.

6. Dans le sud-ouest du pays, l'activité militaire a considérablement diminué, le Gouvernement syrien ayant consolidé son contrôle des provinces de Deraa et de Qouneïtra, ainsi que de la majeure partie de la province de Soueïda. La plupart des quelque 325 000 personnes déplacées dans la région depuis la fin juin seraient retournées chez elles. Toutefois, à la mi-août, environ 60 000 personnes demeuraient déplacées et il y avait encore des besoins humanitaires criants, y compris chez les personnes de retour. L'ONU a continué d'apporter une aide humanitaire dans la zone, en partenariat avec le Croissant-Rouge arabe syrien, notamment par des convois interinstitutions qui ont alimenté Deraa el-Balad (9 août) et Bosra el-Cham (16 août) en trousseaux d'hygiène, en vivres et en articles sanitaires et ménagers pour 40 000 personnes au total. Dans les provinces de Deraa et de Qouneïtra, près de 74 000 personnes ont également bénéficié d'une aide alimentaire apportée en partenariat avec le Croissant-Rouge arabe syrien. Cependant, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires humanitaires ont continué de n'avoir qu'un accès limité à de nombreuses régions.

7. Dans l'est de la province de Deïr el-Zor, les civils ont continué de pâtir des combats et plus de 20 000 personnes auraient été déplacées vers des camps de fortune entre fin juillet et début août. L'accès humanitaire à nombre de ces sites a été très limité et la majorité des personnes déplacées auraient été empêchées de quitter le secteur pour se rendre dans le sud de Hassaké ou de Raqqa, sauf pour certaines raisons médicales. Entre mars et le 25 août, 723 cas de diarrhée aiguë et 12 décès des suites de cette maladie ont été signalés dans la province de Deïr el-Zor. Face à ce problème, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont intensifié la chloration de l'eau des ménages et les activités de sensibilisation.

8. Dans la Ghouta orientale, les personnes déplacées auraient continué de revenir et la reprise des activités commerciales se serait poursuivie. Cependant, les civils n'avaient toujours qu'une liberté restreinte d'entrer et de sortir de l'enclave. L'accès des organisations humanitaires au secteur est demeuré très limité, ce qui a entravé les

efforts visant à intensifier l'assistance et à fournir des services essentiels, y compris aux personnes rentrées chez elles. C'est le Croissant-Rouge arabe syrien qui a continué d'acheminer l'aide humanitaire.

9. La situation humanitaire de quelque 45 000 personnes à Roukban, situé sur la frontière syro-jordanienne, est demeurée très préoccupante. Plusieurs centaines de familles auraient quitté le camp en raison des piètres conditions de vie, mais ces déplacements coûtent cher et sont risqués en raison de la présence d'éléments armés sur la route à emprunter pour sortir du camp. L'aide humanitaire devenant de plus en plus urgente et la dernière livraison de l'ONU remontant à janvier 2018, les pourparlers visant à envoyer un convoi humanitaire interinstitutions dans la zone ont continué.

10. Mon Envoyé spécial pour la Syrie a poursuivi ses consultations diplomatiques en août. Il a rencontré le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique à Washington le 15 août pour discuter de la situation en République arabe syrienne, en particulier du processus politique. Son équipe a eu des échanges avec Ankara, Moscou et Téhéran sur la création d'une commission constitutionnelle dirigée et prise en main par les Syriens, et facilitée par l'ONU dans le cadre du processus de Genève et conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

Protection

11. Malgré une baisse relative de l'intensité de la violence, des civils continuent d'être gravement touchés par les conséquences directes et indirectes des hostilités. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés parmi la population et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures indiquent clairement que les atteintes aux principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution et, en particulier, à l'interdiction de mener des attaques sans discrimination, se poursuivaient.

12. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, tuant et blessant des civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les engins explosifs dont sont infestées des zones habitées ont tué et blessé des civils et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. L'emploi de dispositifs explosifs improvisés dans certains secteurs ajoute à la complexité de la menace que représentent ces engins. Dans les régions reprises par les forces gouvernementales et leurs alliés, dans les provinces de Deraa et de Deir el-Zor, des pertes civiles ont continué d'être signalées en raison des engins explosifs improvisés et des munitions non explosées ou des restes explosifs de guerre.

13. Dans les provinces d'Edle et d'Alep, des bombardements intermittents par les forces gouvernementales et leurs alliés ont tué et blessé des dizaines de civils, dont des femmes et des enfants, et le déplacement de milliers de personnes.

14. Dans des zones de la province d'Alep, des affrontements entre des groupes d'opposition armés non étatiques continuent d'avoir des effets négatifs sur le bien-être des civils, principalement en raison de l'utilisation d'engins explosifs improvisés dans des zones habitées, de l'anarchie et de la criminalité, notamment des menaces, des actes d'intimidation, des enlèvements et des meurtres.

15. Les affrontements ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des victimes civiles ont été déplorées dans plusieurs provinces, en possible violation du droit international humanitaire (voir annexe). Le Haut-Commissariat a recensé les attaques qui auraient été menées par des parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, des groupes

d'opposition armés non étatiques et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

16. Malgré l'appel que le Conseil des droits de l'homme a lancé aux autorités syriennes dans ses résolutions S/18/1 et 19/22 pour qu'elles coopèrent avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, le HCDH a eu beaucoup de mal à évaluer la situation et à en rendre compte, le Gouvernement syrien lui interdisant de se rendre sur place.

17. Les civils dans l'ensemble du pays ont continué d'être victimes de meurtres, d'arrestations et de détentions arbitraires, de privation de liberté, d'enlèvement, de torture et de traitements inhumains, cruels et dégradants. Le Haut-Commissariat a continué de recevoir des informations selon lesquelles des civils étaient enlevés ou kidnappés par des groupes d'opposition armés non étatiques. Des centaines d'hommes auraient été enlevés par l'Organisation de libération du Levant (Hay'at Tahrir el-Cham) et d'autres groupes d'opposition armés non étatiques dans les provinces de Hama, d'Alep et d'Edleb sous le contrôle de groupes d'opposition armés non étatiques, à des fins de rançon ou parce que les intéressés s'emploieraient à promouvoir la réconciliation avec le Gouvernement. Particulièrement préoccupants sont des incidents distincts impliquant l'enlèvement des chefs des trois hôpitaux.

18. Dans l'un de ces incidents, un certain nombre de civils non identifiés, dont des jeunes gens et des enfants, auraient été enlevés par des groupes armés dans les villages de Zerbé (sud-ouest de la campagne d'Alep) et de Moughir (nord de Hama) dans l'après-midi du 25 août. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a continué de garder en otage au moins 27 civils, essentiellement des femmes et des enfants, à la suite de l'attaque de ce groupe contre Soueïda le 25 juillet. L'EIIL a menacé de les tuer si ses exigences n'étaient pas satisfaites par les forces gouvernementales et leurs alliés, et il a été signalé que l'un des otages au moins avait été tué.

19. Depuis juin 2018, plus de 200 civils ont signalé directement ou indirectement au HCDH qu'ils ont reçu officiellement les avis de décès de membres de leur famille ou de proches qui avaient été détenus à un moment ou à un autre par le Gouvernement. Tous ces certificats indiquaient que les décès étaient de causes naturelles. Un certain nombre de familles ont déclaré que c'était la deuxième fois que le décès de leur parent leur était officiellement notifié, tandis que d'autres ont indiqué que les actes de décès qu'ils avaient reçus étaient datés des années 90, la période au cours de laquelle leurs proches avaient disparu. D'autres ont dit qu'ils n'avaient eu connaissance de la notification que lorsqu'ils s'étaient rendus dans les locaux de la police ou d'autres services administratifs pour d'autres raisons. Seules quelques dépouilles ont été rendues à leur famille, pour la plupart des personnes qui étaient décédées tout récemment. Un certain nombre de familles ont affirmé qu'elles avaient été empêchées de demander une enquête médico-légale indépendante sur les causes et les circonstances de la mort ou qu'elles avaient trop peur de le faire.

20. Pendant la période considérée, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires dans le domaine de la santé ont pu corroborer plusieurs attaques ayant eu pour cibles des établissements de santé et leur personnel. Le 4 août, une explosion près de l'hôpital de Sarmin dans la campagne d'Edleb a endommagé des fenêtres de l'hôpital. Aucune victime n'a été déplorée parmi le personnel et les patients. Le 7 août, plusieurs personnes ont fait irruption dans un hôpital à Bdama (sous-district d'Edleb) et enlevé un médecin de l'établissement. Personne n'a revendiqué cet incident. Le 10 août, des frappes aériennes ont touché un centre de dialyse dans le sous-district de Kafr Nobol (campagne d'Edleb), endommageant une pharmacie, des murs extérieurs et des bouteilles d'oxygène et des réservoirs d'eau. En raison d'intenses frappes aériennes près de l'hôpital national de Maarret el-Naaman les 10 et 11 août, les services hospitaliers ont dû être limités aux soins d'urgence pendant

plusieurs jours. Le 22 août, une frappe aérienne a touché un hôpital dans le sous-district de Maarra. Il n'a été fait état d'aucune victime. Le 30 août, des hommes masqués non identifiés ont agressé et enlevé un médecin, chef d'un hôpital local, devant son domicile dans la ville d'Edleb. Le médecin a été libéré quelques heures plus tard dans un état critique. À la suite de cet incident, une organisation non gouvernementale médicale a annoncé la suspension temporaire de ses activités dans l'hôpital en question. La suspension a duré trois jours, au cours desquels l'hôpital a continué de fonctionner.

21. Les établissements scolaires ont continué d'être touchés. Le 6 août, les autorités locales ont ordonné la fermeture d'un certain nombre d'écoles privées, y compris des écoles supportées par l'église chrétienne dans la ville de Qamichli (province de Hassaké). Le 10 août, les activités éducatives à Kfar Noubl et Maara dans la province d'Edleb ont été suspendues pendant plusieurs jours en raison de violents bombardements dans la région. Au moins sept écoles ont été touchées par la fermeture.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, y compris depuis l'intérieur de la République arabe syrienne. Les organismes des Nations Unies basés dans le pays ont apporté une aide alimentaire à plus de 2,37 millions de personnes qui se trouvaient dans des lieux régulièrement accessibles situés dans des zones contrôlées par le Gouvernement.
2. Trois convois humanitaires interinstitutions transportant des fournitures de première nécessité, des vivres et du matériel médical ont été déployés en août à destination des localités difficiles d'accès que sont Irbin et Zamalka (Ghouta orientale), et des livraisons spéciales ont été assurées à Deraa el-Balad et Bosra el-Cham, tous les deux dans le sud de la République arabe syrienne. Les convois à destination d'Irbin, de Zamalka et de Bosra el-Cham ont été escortés par l'Organisation des Nations Unies. Le personnel des Nations Unies n'a toutefois pas pu participer au convoi à destination de Deraa el-Balad, faute d'avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des autorités syriennes.
3. L'aide transfrontière, autorisée par les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), demeure un volet essentiel de l'action humanitaire. En août, 319 camions (13 convois) ont effectué des livraisons transfrontières qui ont permis d'acheminer une aide vitale à plus de 750 000 personnes. Les opérations humanitaires transfrontières depuis la Jordanie sont demeurées suspendues en août.

22. Dans le cadre du plan arrêté pour les convois interinstitutions des Nations Unies pour juillet et août, l'accès à 25 lieux situés dans des zones difficiles d'accès a été demandé, en vue d'atteindre un total de 939 300 personnes. En août, le déploiement de trois convois interinstitutions a été autorisé dans les zones difficiles d'accès que sont Irbin et Zamalka (Ghouta orientale), à Deraa el-Balad et Bosra el-Cham (tous les deux dans le sud de la République arabe syrienne), ce qui a permis d'apporter une assistance multisectorielle à 75 000 personnes au total (voir tableau 1 et fig. 1).

Tableau 1
Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front en août 2018

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)</i>	<i>Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide</i>	<i>Type d'assistance</i>
1 ^{er} août	Irbin et Zamalka	35 000	35 000	Multisectorielle
9 août	Deraa el-Balad	s. o.	32 500	Multisectorielle
16 août	Bosra el-Cham	s. o.	7 500	Multisectorielle

Figure I
Opérations humanitaires interinstitutions, août 2018

 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 75 000	 Convois interinstitutions 3
5% Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès	Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès 1,48 Million

Interventions humanitaires

23. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide à des millions de personnes qui en avaient besoin, y compris des femmes et des enfants, en empruntant toutes les voies d'accès disponibles, notamment : a) dans le cadre d'opérations humanitaires menées de l'intérieur de la République arabe syrienne, l'aide humanitaire étant alors acheminée sans franchir les lignes de conflit ; b) au moyen de convois qui, partant de l'intérieur du pays, traversent les lignes de conflit ; c) par des livraisons transfrontières, grâce auxquelles une assistance est apportée à ceux qui en ont besoin, depuis les pays voisins (voir tableaux 2 et 3). Outre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, le Gouvernement et des ONG ont continué de fournir une assistance vitale aux personnes qui en avaient besoin. Les autorités locales dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes armés non étatiques de l'opposition ont également continué de fournir des services là où c'était possible.

24. Des organismes ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes d'autorisation de convoi vers diverses localités du pays. Ces livraisons dans des zones normalement accessibles sont assurées par des organismes des Nations Unies établis à Damas. En août, les 1 652 demandes officielles que le Programme alimentaire mondial avait adressées aux autorités syriennes pour obtenir des lettres d'agrément en vue de l'acheminement de l'aide alimentaire vers diverses localités du pays ont toutes été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis 41 demandes de lettre d'agrément pour le transport de produits de première nécessité et de trousse de subsistance, lesquelles ont toutes été

approuvées. Plus de 2 millions de personnes ont bénéficié d'une aide multisectorielle, dont 412 000 enfants et femmes ayant reçu des soins de santé primaires et des services de vaccination. En outre, quelque 117 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des compléments nutritionnels et bénéficié de services de nutrition. Des cours de rattrapage ont été dispensés à quelque 134 000 enfants, qui ont eu accès à des supports pédagogiques indispensables, et 190 000 enfants ont bénéficié de services de protection et d'un soutien psychosocial. Environ 328 000 personnes ont bénéficié de services de santé procréative et de services de lutte contre la violence sexiste, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population et de ses partenaires. Environ 2,9 millions de personnes ont obtenu une aide alimentaire et 1,7 million de personnes ont disposé de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures.

Tableau 2

Personnes ayant reçu, en août 2018, une aide de la part d'organismes des Nations Unies ou d'autres organisations par tous les moyens disponibles

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	34 000
Organisation internationale pour les migrations	71 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 860 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	918 631
Fonds des Nations Unies pour la population	328 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	175 000
Programme alimentaire mondial	2 923 515
Organisation mondiale de la Santé	922 000

25. L'acheminement des fournitures à travers les frontières s'est poursuivi en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir fig. II et tableau 3). Conformément à ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

26. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations comme l'y autorisent les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#). Au cours de la période considérée, le Mécanisme a surveillé l'acheminement par six organismes des Nations Unies de 13 convois composés de 319 camions, passés par les trois postes frontières : huit à Bab el-Haoua (276 camions), quatre à Bab el-Salam (39 camions) et un à Yaaroubiyé (quatre camions). Le contenu des chargements n'a suscité nulle inquiétude, et leur nature humanitaire n'a pas été mise en doute. Les organismes des Nations Unies ont donné au Gouvernement un préavis de 48 heures avant chaque envoi. Les partenaires de l'ONU ont veillé à ce que, une fois dans le pays, les livraisons parviennent aux entrepôts auxquels elles étaient destinées. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation ont vérifié l'aide arrivant aux entrepôts et supervisé la distribution des articles et la fourniture de services. Le Mécanisme a poursuivi son excellente coopération avec les Gouvernements iraquien, jordanien et turque.

27. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, comme suite à l'adoption de la résolution 2165 (2014), l'ONU a effectué plus de 861 livraisons transfrontières avec plus de 21 715 camions (14 820 par Bab el-Haoua et 2 249 par Bab el-Salam depuis la Turquie ; 4 605 par Ramta depuis la Jordanie ; 41 par Yaaroubiyé depuis l'Iraq). Ces opérations complètent et renforcent l'aide fournie par les ONG internationales et syriennes qui assurent des services à des millions d'autres personnes depuis des pays voisins.

28. Pendant la période considérée, les opérations humanitaires transfrontières depuis la Jordanie sont demeurées suspendues. Le Programme alimentaire mondial et ses partenaires de réalisation ont néanmoins acheminé une assistance alimentaire à près de 574 000 personnes en passant par les deux points d'entrée autorisés, à la frontière turque. L'Organisation mondiale de la Santé a également acheminé des produits sanitaires et médicaux et fourni près de 530 260 traitements dans le cadre du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a fourni des équipements pour l'hiver et des services de protection de l'enfance, ainsi que des produits nutritionnels, du matériel éducatif et sanitaire, ainsi que des fournitures relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, au moyen de plusieurs convois transfrontaliers. Plus de 57 000 personnes ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau potable grâce à l'exploitation et à l'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Des soins de santé primaires ont été prodigués à 99 000 personnes dans le cadre de services de santé mobiles et fixes. Plus de 16 000 enfants de moins de cinq ans ainsi que des femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des micronutriments. Plus de 21 000 enfants de moins de cinq ans ainsi que des mères enceintes ou allaitantes ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë : 247 enfants souffraient de malnutrition aiguë sévère et ont reçu le traitement nécessaire.

29. Dans le sud de la République arabe syrienne, les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies ont été suspendues à la fin du mois de juin et le sont restées tout au long de la période considérée. Dans le cadre de son intervention dans le sud de la République arabe syrienne, l'ONU a acheminé une aide humanitaire à 73 785 personnes pendant le mois d'août.

30. Le HCR et ses partenaires ont continué de s'employer à mieux répondre aux besoins des déplacés, des rapatriés et des autres groupes de la population touchés par le conflit. À la fin du mois d'août, des interventions de protection avaient été menées au profit de 1 108 921 personnes, dont 825 168 ont bénéficié d'activités de protection générale, 164 296 d'activités de protection de l'enfance et 119 457 de campagnes de sensibilisation à la prévention et aux interventions en matière de violence sexuelle et sexiste, conduites dans 12 provinces. À la fin du mois d'août 2018, le HCR finançait en tout 97 centres communautaires, 17 centres satellites et 85 unités mobiles, tous opérationnels et appuyés par 2 315 volontaires chargés de la mobilisation. Ce réseau a permis la fourniture de services liés à la protection, y compris la mobilisation des populations, la protection de l'enfance, l'aide judiciaire, la prévention et les interventions en matière de violence sexuelle et sexiste, le soutien aux activités de subsistance et les services aux personnes ayant des besoins particuliers, dont ont bénéficié 2,6 millions de déplacés, de rapatriés, de membres des communautés d'accueil et d'autres personnes touchées par la crise dans 12 provinces. En août, 138 551 personnes déplacées dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Soueïda, Deraa, Qouneïtra, Tartous, Lattaquié, Homs, Hama, Alep et Hassaké ont bénéficié directement du programme d'assistance juridique du HCR, notamment de conseils, de séances d'information sur des thèmes juridiques tels que les documents d'état civil et les droits des femmes, ainsi que de l'intervention directe d'avocats devant les tribunaux et les administrations.

31. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population est venu en aide à quelque 328 000 personnes dans le cadre de ses activités consacrées à la santé procréative, à la prévention de la violence sexuelle et sexiste, à la lutte contre celle-ci et à la violence liée aux jeunes. Qui plus est, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a distribué des colis alimentaires à 175 000 réfugiés palestiniens, tandis que 9 939 réfugiés palestiniens déplacés de Yarmouk, de la Ghouta orientale et de la province de Deraa ont reçu, en août, des paniers de produits alimentaires prêts à consommer. En tout, 2 645 personnes ont reçu une assistance pécuniaire dans le cadre du cycle ordinaire de distribution d'espèces et 1 250 réfugiés de Palestine déplacés de Yarmouk et de la Ghouta orientale ont bénéficié d'un versement unique de 70 dollars par famille.

Figure II
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide (août 2018)

(En milliers)

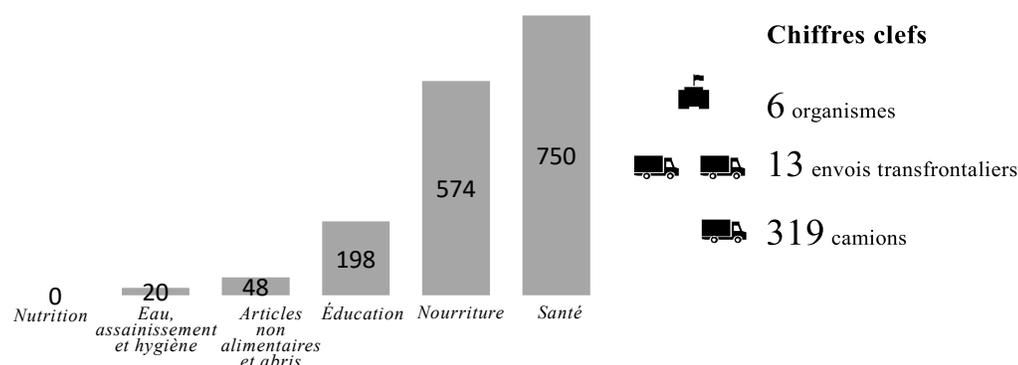


Tableau 3
Nombre de bénéficiaires de livraisons transfrontières par secteur et par district (août 2018)

Province	District	Éducation	Nourriture	Santé	Articles non alimentaires et abris	Nutrition	Eau, assainissement et hygiène
Alep	Izaz	–	91 450	–	18 000	–	–
Alep	Jabal Semaan	27 000	79 880	90 950	10 400	–	5 000
Hassaké	Qamichli	–	–	110 500	–	–	–
Hama	Sqëilibiyé	–	–	–	–	–	–
Edleb	Marea	–	65 600	95 710	–	–	–
Edleb	Ariha	–	30 000	79 360	–	–	–
Edleb	Harem	19 005	276 510	231 840	14 200	–	10 000
Edleb	Edleb	152 330	30 785	117 170	5 400	–	5 000
Edleb	Jisr el-Choughour	–	–	24 280	–	–	–

32. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, dans lesquels celui-ci donnait des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

33. En tout, l'ONU a adressé au Gouvernement 41 nouvelles demandes de visa en août, dont 18 ont été approuvées, 22 sont en cours d'examen (sachant que 14 de ces demandes ont été présentées vers la fin du mois d'août) et une a été annulée par l'Organisation. Sur les 26 demandes soumises précédemment et qui étaient toujours en instance au début de la période considérée, 17 ont été approuvées en août, huit étaient encore à l'examen et une a été rejetée. En août, l'ONU a présenté au total 64 demandes de renouvellement de visa, dont 28 ont été approuvées et 36 étaient en cours de traitement (sachant que 22 demandes ont été envoyées vers la fin du mois d'août). Sur les 39 demandes de renouvellement de visa soumises précédemment et qui étaient toujours à l'examen au début de la période considérée, 35 ont été approuvées en août et quatre demeuraient en attente.

34. En tout, 24 ONG internationales sont enregistrées auprès du Gouvernement pour exercer leurs activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

35. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont poursuivi leurs interventions dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. En raison du conflit armé, plusieurs zones d'habitation où sont menées ces interventions sont très polluées par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, ce qui rend la conduite d'activités humanitaires particulièrement risquée.

36. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes du système des Nations Unies dont 18 agents de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et huit membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'ONG internationales ou nationales auraient également été tués.

37. En tout, 27 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (un agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 26 agents de l'UNRWA) étaient détenus ou portés disparus à la fin de la période considérée.

III. Observations

38. Je suis profondément préoccupé par le risque accru de crise humanitaire dans la province d'Edleb et ses environs, qui constituent la dernière zone de désescalade en République arabe syrienne. Près de 3 millions de personnes se trouvent dans cette région, et 2,1 millions d'entre elles ont déjà besoin d'une aide humanitaire, dont 1,4 million de déplacés, vivant pour la plupart dans des camps surpeuplés où les services de base ont atteint depuis des mois un point de rupture. Dans de telles conditions, une opération militaire de grande envergure risquerait d'entraîner une

situation d'urgence humanitaire d'une gravité jamais vue depuis le début du conflit en République arabe syrienne, il y a plus de sept ans.

39. J'ai adressé un appel urgent au Gouvernement de la République arabe syrienne et à toutes les parties au conflit pour leur enjoindre de faire preuve de retenue et de respecter l'obligation qui est la leur au regard du droit international humanitaire de protéger les civils, qui représentent l'immense majorité de la population à Edleb et dans la région. Je condamne en outre les atteintes aux droits de la personne commises contre des civils à Edleb et ailleurs, notamment les menaces, les intimidations, les enlèvements et les meurtres, ainsi que les restrictions imposées aux libertés fondamentales.

40. Je rappelle à toutes les parties au conflit leur obligation, au regard du droit international humanitaire, de protéger les civils et les biens de caractère civil, de ne pas en faire la cible d'attaques et de veiller tout particulièrement, au cours des opérations militaires, à éviter d'endommager les établissements consacrés à l'enseignement, y compris les écoles, de respecter et de protéger le personnel médical et de ne pas viser directement les hôpitaux et autres installations médicales. Je rappelle que l'emploi d'armes chimiques est illégal et absolument inacceptable. Par ailleurs, les parties doivent assurer la liberté de circulation de la population civile et continuer de protéger aussi bien les civils qui décident de partir que ceux qui préfèrent rester.

41. L'aide humanitaire doit impérativement être acheminée de manière sûre, rapidement, sans entrave et durablement par les voies les plus directes pour éviter toute nouvelle aggravation de la crise humanitaire. Je constate à cet égard que des centaines de milliers de personnes à Edleb et ailleurs en République arabe syrienne reçoivent une aide humanitaire transfrontière et que leur survie en dépend. Je rappelle que dans ses résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé la fourniture aux populations qui en ont besoin d'une assistance transfrontière acheminée par les voies les plus directes. Comme je l'ai déjà déclaré, toutes les méthodes d'acheminement sont indispensables pour assurer la fourniture effective et efficace de l'aide humanitaire et garantir que les interventions correspondent aux besoins réels.

42. Je rappelle que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire doivent être traduits en justice et que c'est essentiel pour parvenir à une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

43. J'engage également toutes les parties au conflit, tous les États, les acteurs de la société civile et les organismes des Nations Unies à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en lui communiquant des informations et des documents.

44. En ce qui concerne les personnes portées disparues dans le cadre du conflit armé, il est du devoir des parties au conflit de prendre toutes les mesures possibles pour les retrouver, en collaboration avec les organes internationaux mandatés à cet effet. Je suis particulièrement préoccupé par le sort des personnes détenues par le Gouvernement de la République arabe syrienne ou par des groupes d'opposition armés non étatiques. J'engage toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les personnes privées de liberté soient traitées humainement et autorisées à rester en contact avec leur familles et qu'elles ne soient pas condamnées sans un jugement préalable rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés.

45. Compte tenu des vives préoccupations soulevées à maintes reprises par le HCDH à propos de la protection des civils et d'autres questions relatives aux droits de l'homme en République arabe syrienne, j'appelle le Gouvernement de la République arabe syrienne à coopérer avec le HCHD, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, conformément aux résolutions S-18/1 et 19/22 du Conseil des droits de l'homme.

46. J'exhorte de nouveau toutes les parties à soutenir mon Envoyé spécial, qui continue de s'efforcer de favoriser une solution politique durable. J'engage le Gouvernement de la République arabe syrienne et les membres de l'opposition à coopérer avec mon Envoyé spécial pour parvenir à un règlement politique. L'action menée par l'Organisation des Nations Unies n'a qu'un seul but, que nous devrions tous partager : mettre un terme aux souffrances du peuple syrien et trouver une solution durable au conflit dans le pays grâce à un processus politique ouvert, conduit par les Syriens et répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) et au Communiqué de Genève du 30 juin 2012.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en août 2018*

Province d'Alep

- Le 10 août, une frappe aérienne visant un quartier résidentiel d'Ouroum el-Koubra, dans les faubourgs ouest d'Alep tenus par l'opposition, aurait fait au moins 41 morts parmi les civils, dont 7 femmes et 20 enfants, ainsi que des dizaines de blessés. Cette frappe aurait également causé d'importants dégâts matériels.
- Le 12 août, deux sœurs majeures ont été enlevées à leur domicile par des hommes armés et masqués dans le quartier de Zeïdiyé, à Afrin. D'après les informations obtenues, ces hommes étaient des membres de la police militaire des groupes d'opposition armés non étatiques actifs dans la région.
- Le 13 août, vers 15 heures, une civile a été tuée et trois enfants blessés à la suite de l'explosion d'un engin explosif improvisé qui avait été attaché à une moto, près de la grande mosquée de Beït el-Qanoun, à Jarablos. L'engin aurait explosé à proximité d'un véhicule du groupe d'opposition armé non étatique Jabhah al-Shamaliyah.
- Le 14 août, au moins cinq civils ont été enlevés par la police militaire des groupes d'opposition armés non étatiques dans le village de Korzilé, à Chiraoua, dans le district d'Afrin.
- Le 29 août, des membres des groupes d'opposition armés non étatiques ont perquisitionné la maison du chef adjoint du conseil local de Maabatli, dans le village de Qantara, dans le district d'Afrin, et ils l'ont agressé, lui et sa famille, avant de prendre la fuite.

Province de Lattaquié

- Le 7 août, des hommes masqués et armés ont enlevé le Directeur de la santé de l'hôpital Sahel, près du village d'Aïn el-Beïda, situé dans les zones rurales de Lattaquié, aux mains de l'opposition. D'après les informations disponibles, ils se sont introduits chez lui, à l'hôpital, après avoir frappé et menotté des agents de sécurité, et l'ont emmené dans un véhicule de l'établissement qu'ils ont volé. Le Directeur a été relâché le 12 août, apparemment en échange d'une rançon.

Province de Soueïda

- Le 2 août, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) aurait décapité un homme qu'il avait pris en otage le 25 juillet dans l'est de la province de Soueïda, en même temps que plusieurs autres civils, parmi lesquels figuraient des femmes et des enfants. L'EIIL a diffusé des images vidéo de la décapitation du jeune homme en indiquant son nom et le village dont il venait (Chabki) et en demandant la libération de ceux de ses membres qui étaient détenus par le

* Conformément à la résolution 2258 (2015) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux qui se seraient produits pendant le mois concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période considérée.

Gouvernement de la République arabe syrienne en échange de la libération des otages.

Province de Deraa

- Le 2 août, six civils appartenant à deux familles de la vallée de Maariyé, dans le bassin du Yarmouk, dans l'ouest de la province de Deraa, ont été arrêtés par les forces de sécurité du Gouvernement lors d'une procédure de contrôle menée dans le camp de déplacés de Maariyé. Ces hommes avaient apparemment quitté leur village de Chajara, dans le bassin du Yarmouk, pour fuir les bombardements. Ce même jour, 72 hommes auraient également été arrêtés par les forces de sécurité gouvernementales lors de perquisitions qui ont eu lieu dans la région de Laja, dans le nord-est de la province de Deraa.
- Le 11 août, 10 hommes ont été arrêtés par les forces de sécurité du Gouvernement alors qu'ils se rendaient dans la province d'Edleb à bord d'un convoi d'évacuation de 500 personnes (des combattants de l'opposition armée non étatique et des membres de leur famille ainsi que des civils ayant refusé de se réconcilier avec le Gouvernement de la République arabe syrienne) depuis le village de Jassem, dans l'ouest de la province de Deraa. Le convoi a été stoppé à un point de contrôle tenu par des membres du service de renseignement des forces aériennes à Jbab, dans la province de Deraa. Des hommes masqués seraient montés à bord du bus, accompagnés de membres du service de renseignement, et identifié dix hommes comme étant affiliés à l'EIIL. Ce même jour, au moins 25 hommes ont été arrêtés par les forces gouvernementales à Daël, dans l'ouest de la province de Deraa, pour des raisons inconnues ; seuls 12 d'entre eux auraient été relaxés quelques heures plus tard après que les forces russes ont apparemment donné l'assurance à la population locale que tous ceux qui n'étaient pas membres de l'EIIL seraient relaxés.
- Entre le 4 et le 16 août, neuf civils ont été tués, dont une femme et deux enfants, à la suite de la détonation d'engins non explosés en différents points de la province de Deraa. Pendant l'une de ces attaques, le 4 août, deux enfants ont été tués à Chajara et à Nahté, dans l'est et l'ouest de la province de Deraa.
- Entre les 18 et 22 août, cinq civils auraient été arrêtés lors de perquisitions menées par le service de renseignement des forces aériennes à Mahajjé, Outmanli, Jbab et Saida, dans la province de Deraa. Selon des sources non vérifiées, ces hommes avaient été accusés d'appartenir à l'EIIL.

Province de Deïr el-Zor

- Le 23 août, un enfant a été tué et trois civils blessés lorsqu'un engin non explosé a détonné dans le village de Kechmé, situé dans l'est d'Albou Kamal, dans l'est de la province de Deïr el-Zor.
- Le 29 août, un civil a été tué par la détonation d'un engin non explosé dans le village de Mehkan, situé dans l'est de la province de Deïr el-Zor.

Province d'Edleb

- Le 2 août, vers 15 heures, une femme a été tuée et 10 civils blessés, apparemment à la suite de l'explosion d'un véhicule piégé près d'un garage dans le centre d'Edleb.
- Les 6, 8 et 9 août, l'organisation Hay'at Tahrir el-Cham, affiliée à Al-Qaida, ainsi que d'autres groupes d'opposition armés non étatiques ont imposé des couvre-feux et capturé des civils dans le sud et l'est de la province d'Edleb et

dans le nord de la province de Hama. Des centaines de civils accusés de promouvoir la réconciliation avec le Gouvernement de la République arabe syrienne auraient été capturés et placés en détention dans des lieux inconnus aux mains d'Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes d'opposition armés non étatiques. La plupart d'entre eux auraient été relâchés, mais le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme n'a pas pu vérifier ces informations. Des groupes d'opposition armés non étatiques auraient annoncé à la population d'Edleb que d'autres campagnes seraient menées pour capturer tous ceux qui encourageraient la réconciliation avec le Gouvernement de la République arabe syrienne.

- Le 10 août, 12 civils auraient trouvé la mort et 38 ont été blessés lors de frappes aériennes et terrestres visant des zones situées dans l'ouest et le sud de la province d'Edleb, à la frontière des provinces de Lattaquié et de Hama :
 - Dans le district de Khan Cheïkhoun, situé dans le sud de la province d'Edleb, les frappes ont fait sept morts, dont deux femmes, et 23 blessés parmi les civils ;
 - À Tah, dans le district de Khan Cheïkhoun, les frappes ont fait trois morts, dont un enfant, et deux blessés, dont une femme ;
 - À Tamaniaa, dans le sud-est d'Edleb, 12 civils, dont deux femmes et deux enfants, ont été blessés ;
 - Un civil a été blessé à Kafr Aïn.
 - Un civil a été tué à Jisr el-Choughour, dans l'ouest de la province d'Edleb.
- Le 11 août, un enfant a été tué lors d'une frappe aérienne qui a touché la ville de Tamaniaa, située dans le district de Maarret el-Naaman, dans le sud de la province d'Edleb.
- Le 12 août, une forte explosion a retenti dans des immeubles d'habitation du quartier de Bab el-Haoua, à Dana, dans le nord de la province d'Edleb, faisant 67 morts, dont au moins 6 femmes et 10 enfants, et 37 blessés. Il s'agirait soit de l'explosion d'un dépôt d'armes pour des raisons inconnues, soit d'une explosion qui se serait produite dans le cadre de la fabrication, à l'intérieur du bâtiment, d'engins explosifs improvisés par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 13 août, une femme et un enfant ont été tués dans les villages de Tah et de Tahtaya respectivement, situés tous deux dans le district de Khan Cheïkhoun, à la suite de frappes terrestres.
- Le 13 août, le Directeur de la santé de l'hôpital El-Imad, à Khan Cheïkhoun, dans le sud de la province d'Edleb, a été enlevé sur son lieu de travail, apparemment par des membres d'Hay'at Tahrir el-Cham, avant d'être relâché moins de 24 heures après. Les raisons de son enlèvement comme de sa libération restent inconnues.
- Le 19 août, au moins 13 civils ont été enlevés par des membres d'Hay'at Tahrir el-Cham lors d'incursions dans les villages de Salqin, d'Azmarin et de Maarret Tamsrin, dans le nord de la province d'Edleb. Ces hommes auraient été accusés de promouvoir la réconciliation avec le Gouvernement de la République arabe syrienne.
- Le 29 août, des civils, apparemment au moins au nombre de 30, ont été enlevés par des membres d'Hay'at Tahrir el-Cham lors d'une incursion dans les villages de Breïssé, Tell el-Chih, Halbé et l'est de Deïr, situés dans l'est de la province

d'Edleb. Ces hommes auraient été accusés de promouvoir la réconciliation avec le Gouvernement de la République arabe syrienne.

- Le 30 août, entre 22 heures et 23 heures, le Directeur de la santé de l'hôpital chirurgical d'Edleb a été enlevé par des inconnus masqués et armés alors qu'il se trouvait à son domicile situé en ville. Des civils l'auraient retrouvé inconscient quelques heures plus tard dans une rue de Maarret Tamsrin, à environ 9 kilomètres au nord d'Edleb. Le médecin a été conduit à l'hôpital et, d'après les photos qui ont été prises, son corps était couvert de marques de torture et de violence.
-